

# Commission géographique Saône-Doubs

5 mai 2022

SDA  
GIC  
2022-2027



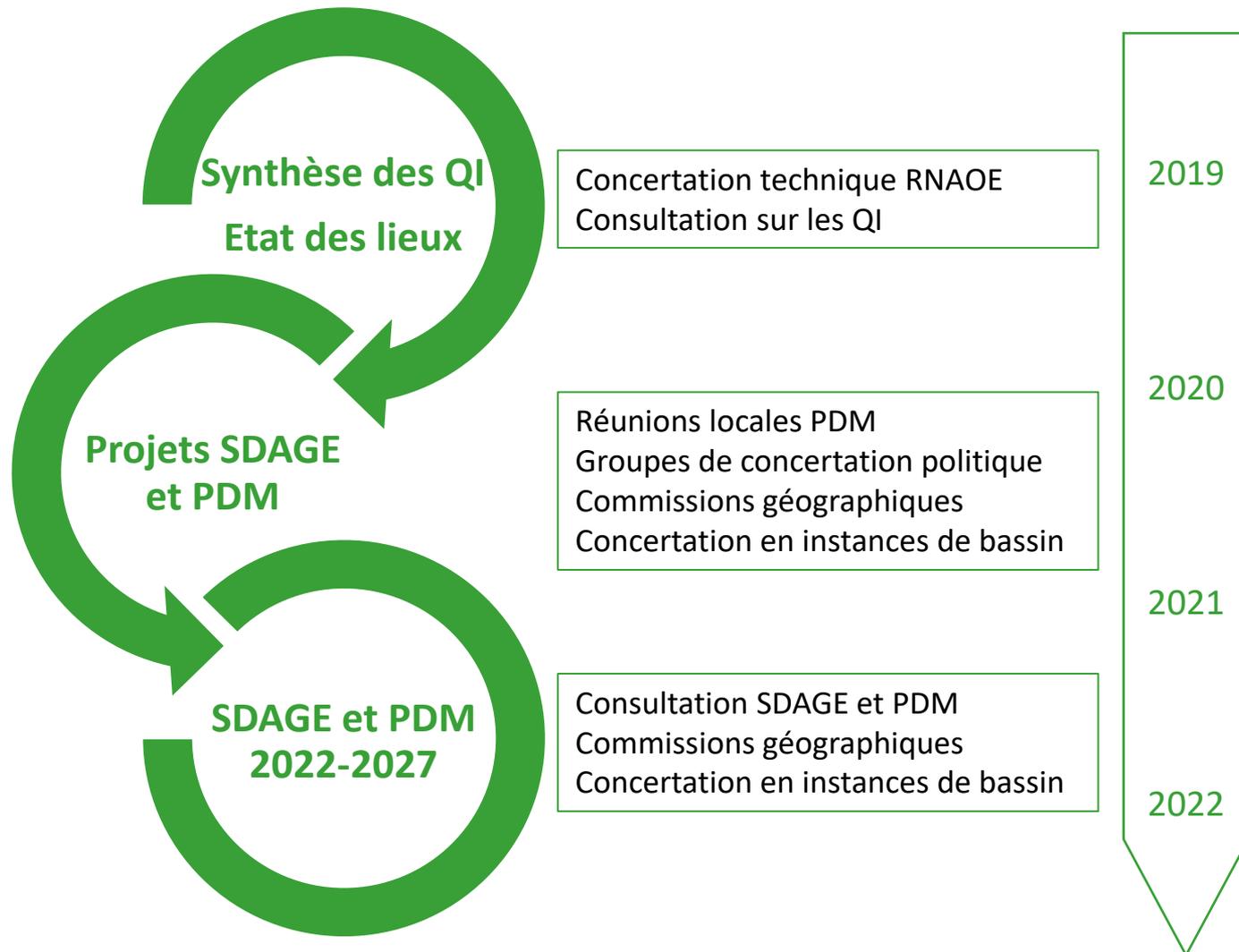
# SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

## BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Directive cadre européenne sur  
l'eau pour le bon état  
des milieux aquatiques

SDAGE  
2022-2027

# Un projet élaboré sur plus de 2 ans en étroite concertation avec les acteurs



# Le SDAGE 2022-2027 dans la continuité du SDAGE 2016-2021

- Les orientations fondamentales et dispositions du SDAGE 2016-2021 toujours d'actualité et appropriées par les acteurs
- Actualisation ciblée sur **3 enjeux majeurs** identifiés par le Comité de bassin, objets d'une concertation politique :
  - Gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
  - Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses
  - Restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation

# Les principales évolutions du SDAGE 2022-2027

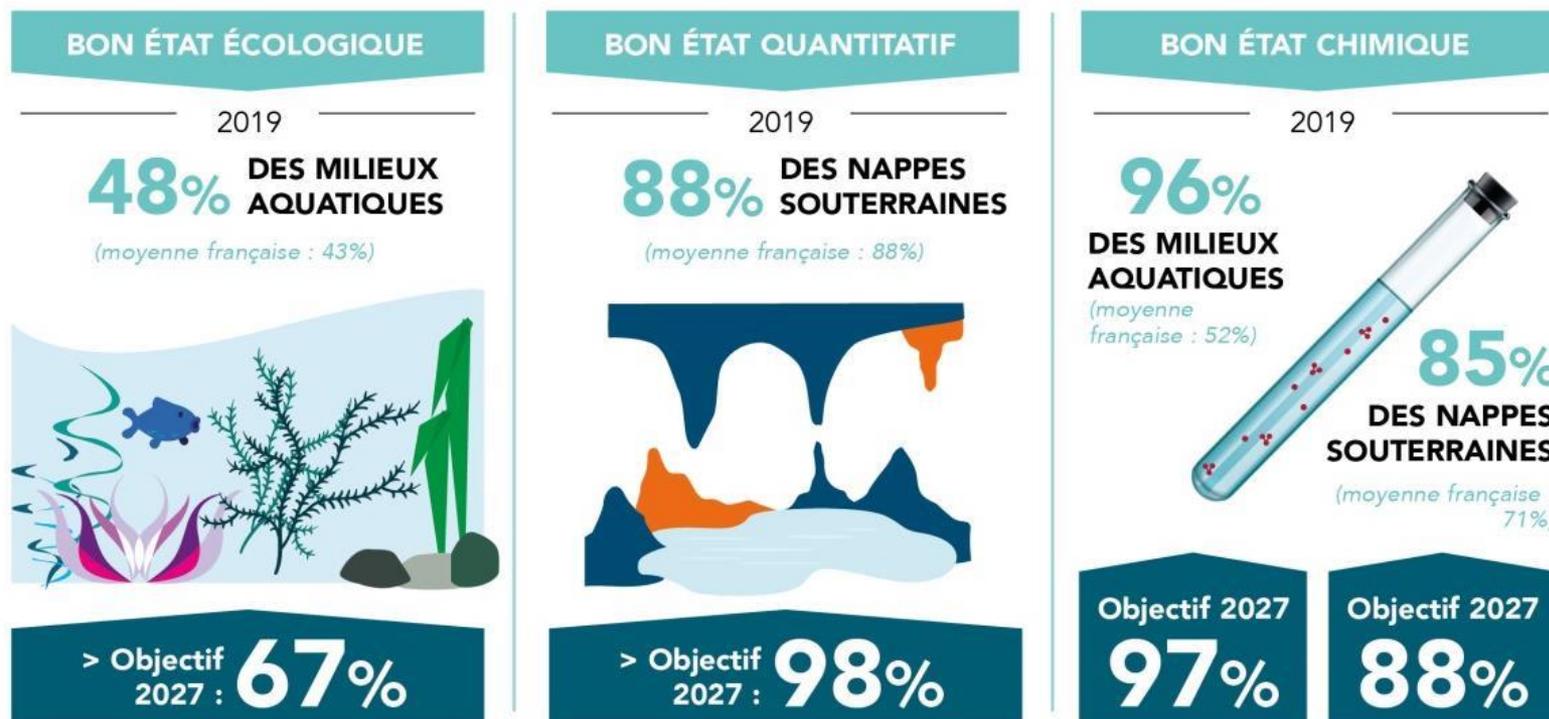
- Renforcer **l'adaptation au changement climatique**
- Renforcer la **concertation**, la **gouvernance locale** de l'eau et la **participation citoyenne**
- Rechercher une **plus grande efficacité** pour l'atteinte du bon état
  - **Approches intégrées**, privilégiant des actions coût/efficaces (milieux/substances)
  - **Suivi / évaluation des plans d'actions** (captages prioritaires / PGRE)
- Renforcer et faciliter la **prise en compte** des objectifs **de la politique de l'eau** dans les projets et **l'aménagement du territoire**, insister sur la **séquence éviter, réduire, compenser**



# Les principales évolutions suite à la consultation

- 306 avis des assemblées et 1 431 questionnaires du public reçus
  - Une **adhésion globale** aux objectifs et principes du SDAGE
- **Quelques évolutions de rédaction** des orientations fondamentales, notamment :
  - Equilibre sur le **niveau de prescription vis-à-vis des SAGE** : adaptation au contexte local et définition par les acteurs du territoire (concertation menée par la CLE)
  - Enjeu de cohérence renforcé dans la rédaction entre eau et **aménagement du territoire**
  - Précision du **cadre d'application de l'impératif de non-dégradation** des milieux aquatiques
  - Prise en compte des **évolutions réglementaires**, notamment loi « climat et résilience »
  - Renforcement de l'enjeu de **bonne articulation entre les objectifs de développement des énergies renouvelables**, auxquels contribue l'hydroélectricité, et les objectifs de la DCE
- Mise à jour du PDM : **modification de 8% des mesures** (ajouts, suppressions, remplacements, corrections...)

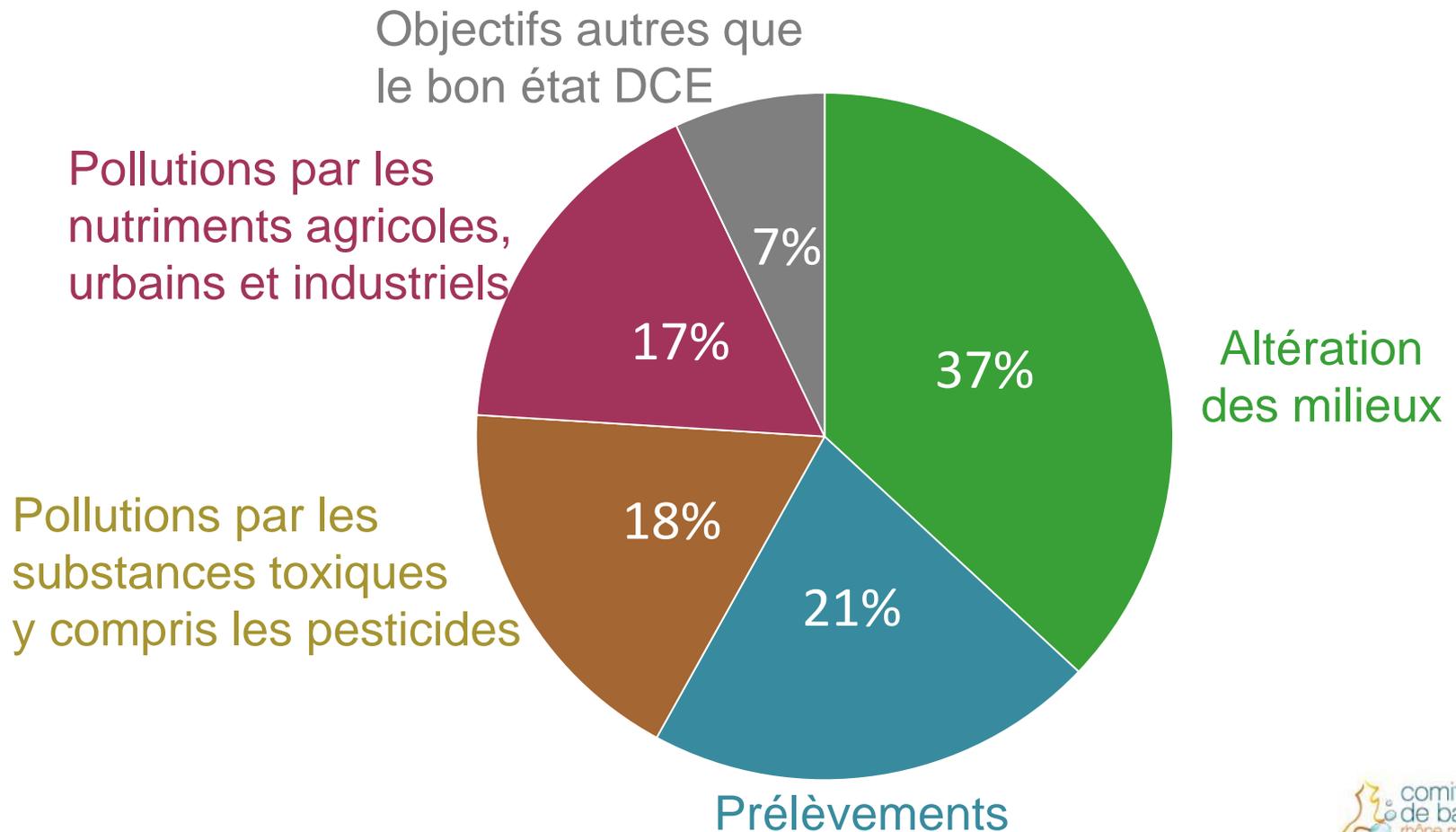
# Les objectifs du SDAGE 2022-2027



- Pour les masses d'eau qui ont un **objectif moins strict** que le bon état en 2027, **l'objectif reste le bon état à terme**, par la mise en œuvre d'actions sur la période 2022-2027 et le(s) cycle(s) suivant(s)

# Plus de 7 000 mesures à mettre en œuvre sur 2 044 masses d'eau

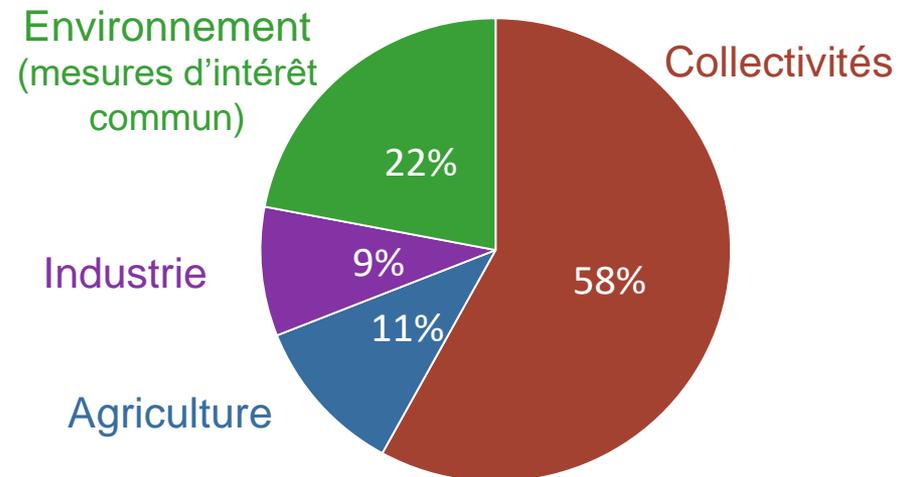
## La déclinaison du PDM en actions est en cours



# Coût du PDM 2022-2027

- Le coût du PDM 2022-2027 est estimé à **3,2 milliards d'euros**, soit 534 millions d'euros / an
  - Un **montant comparable à la dynamique de dépenses** constatée sur les 4 premières années de mise en œuvre du PDM 2016-2021 (hors effet COVID)

## Répartition du coût 2022-2027 par secteur économique



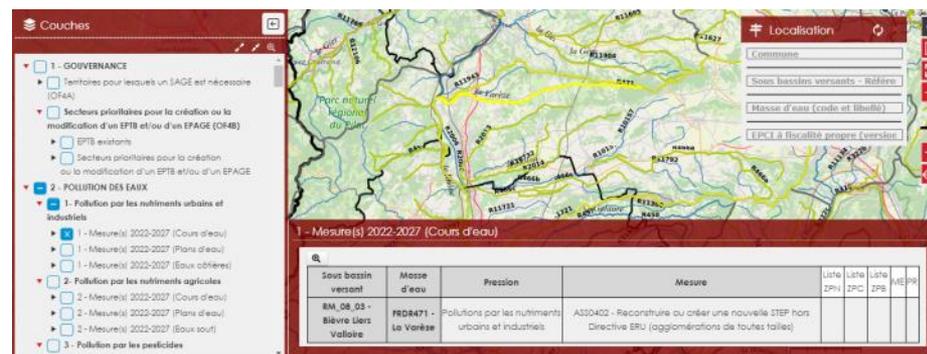
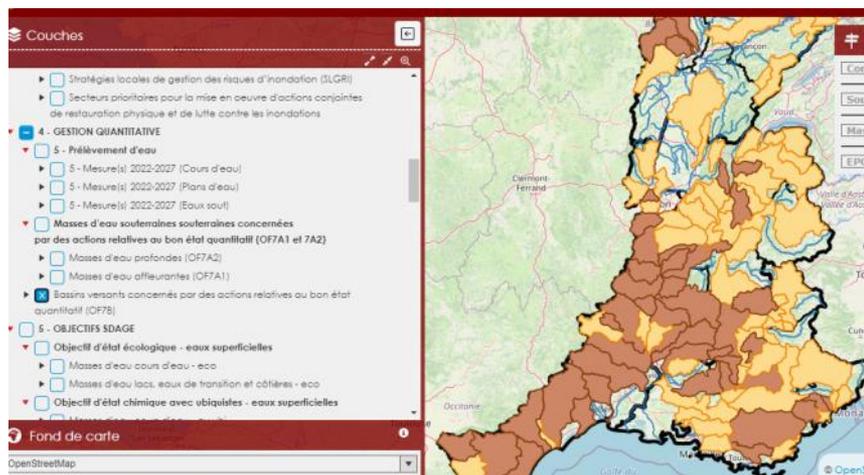
- Ce coût représente environ **9,1% des dépenses** totales dans le domaine de l'eau sur le bassin (5,8 milliards d'euros / an)

# Accès aux documents et données

- Les documents et données techniques accessibles sur :

[www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr)

- Une **diffusion** des documents papier à venir (juin)
- Un **outil cartographique** pour visualiser les données



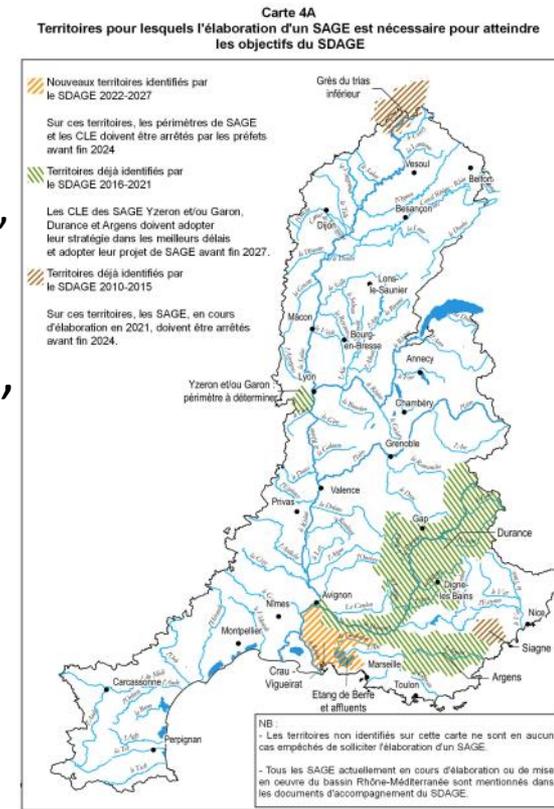
# SDAGE et aménagement du territoire

Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire  
avec les objectifs de la politique de l'eau

SDAGE  
2022-2027

# Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

- Renforcer le **rôle des SAGE** dans la mise en œuvre du SDAGE
  - Asseoir des dispositions et des règles adaptées au contexte local et définies par les acteurs du territoire, grâce à la concertation menée par la CLE
- **Intégrer les objectifs et orientations du SDAGE**, notamment sur la non dégradation et l'adaptation aux effets du changement climatique, dans les plans, programmes et projets
- **Sensibiliser** les maîtres d'ouvrage en amont des procédures réglementaires sur les enjeux environnementaux à prendre en compte



# Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

## Evolutions suite à la consultation

- Equilibre sur le **niveau de prescription vis-à-vis des SAGE** : adaptation au contexte **local** et définition par les acteurs du territoire grâce au processus de **concertation** mené par la CLE (décliné également dans des OF thématiques)
- Invitation des services de l'Etat à **prendre l'attache des structures locales de gestion** de l'eau pour préciser les enjeux à prendre en compte en amont des projets
- Enjeu de **cohérence** renforcé dans la rédaction entre eau et aménagement du territoire (compatibilité des documents d'urbanisme, association des acteurs de l'eau aux projets d'aménagement du territoire)
- Références à certains acteurs impliqués dans la gouvernance locale de l'eau (Régions en particulier)
- Ajustement des **cartes** (SAGE, EPAGE/EPTB), en particulier pour assouplir les délais d'élaboration des SAGE nécessaires (4A)

# Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

Le SDAGE invite les collectivités à être, grâce à leurs documents d'urbanisme, des acteurs majeurs de la mise en œuvre du SDAGE

- Les **documents d'urbanisme** intègrent les objectifs et orientations du SDAGE, notamment :
  - Limiter ou conditionner le développement de l'urbanisation dans certains secteurs où l'atteinte ou le maintien du bon état est remis en cause (rejets / prélèvements)
  - Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux de pluie
  - Préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques (cours d'eau, ripisylves, zones humides), les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable, les champs d'expansion de crues, par l'application de zonages adaptés
- Une table des dispositions concernant les documents d'urbanisme est présente en annexe du SDAGE
- Un guide élaboré en 2019 sur eau et urbanisme

# Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

- **Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement**
  - Association au plus tôt (état des lieux) et non restreinte au seul « volet environnemental »
  - Le préfet s'assure de cette association lorsqu'il rend son avis ou prend une décision sur ces projets
  
- **Renforcer la concertation sur les territoires et développer la mobilisation citoyenne**
  - Développer les études sociales et la participation citoyenne, élargir la concertation
  - Notamment, associer les acteurs de l'aménagement du territoire aux démarches et instances de concertation liées à l'eau

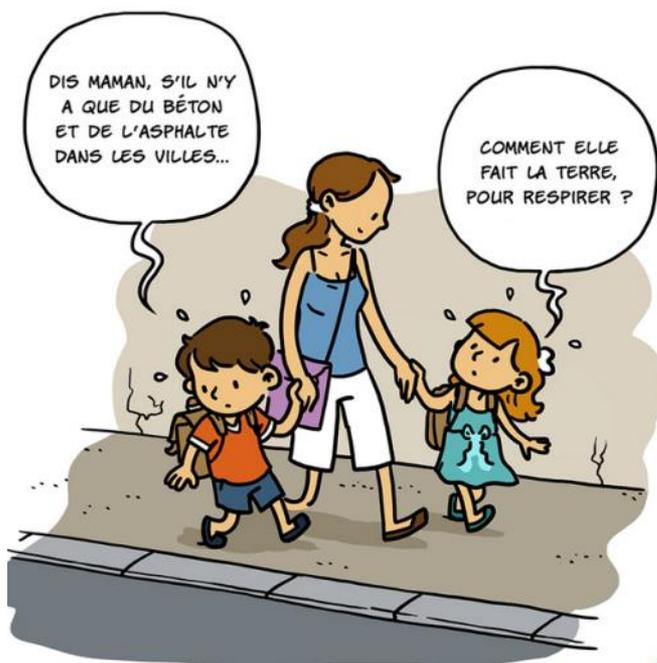
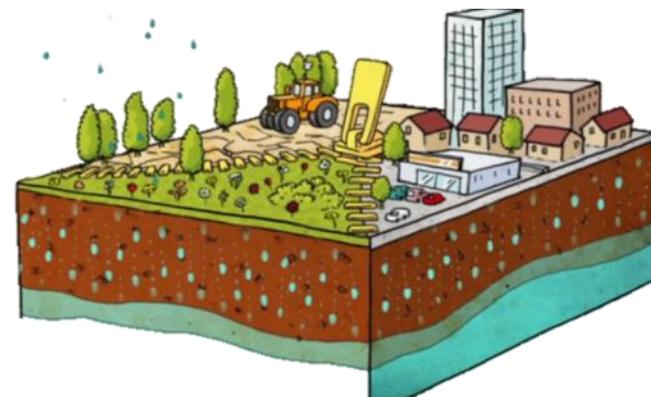
# Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

Priorités et évolutions du 11<sup>ème</sup> programme de l'agence

## ■ Accompagner la mise en œuvre des SAGE

*Objectif : adopter 100% des SAGE nécessaires prévus par le SDAGE*

- [Révision] possibilité d'aides sur 2 ans



- **Améliorer la gestion du temps de pluie** par la déconnection des eaux pluviales des réseaux et leur infiltration

*Objectif : désimperméabiliser 400ha*

- [Révision] relèvement du taux d'aide à 70% pour les projets exemplaires sur les cours d'écoles

# Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire avec les objectifs de la politique de l'eau

Priorités et évolutions du 11<sup>ème</sup> programme de l'agence

- **Accompagner les études stratégiques sur les thématiques de l'eau auprès des acteurs des territoires**

Ces études permettent de prendre en compte des enjeux liés à l'eau dans la réflexion sur l'aménagement du territoire.

*Ex : Etude espace de bon fonctionnement, étude volumes prélevables et PGRE/PTGE, ressources stratégiques, études foncières, plans de gestion des zones humides, schémas directeurs assainissement et eau potable...*

- **Accompagner les démarches de concertation et de participation du public**





# SDAGE et aménagement du territoire

Illustration :

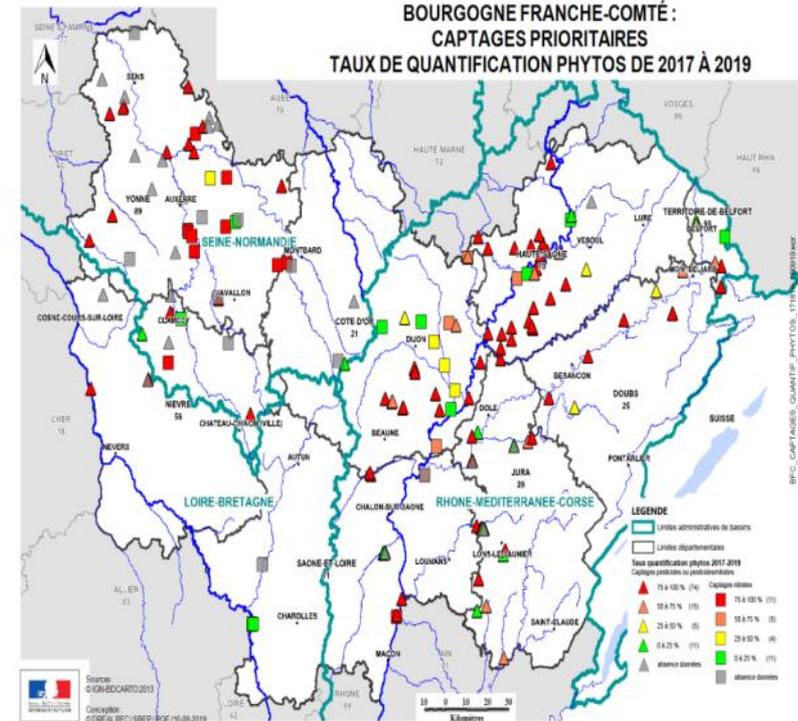
L'eau d'ici : une démarche participative innovante de  
reconquête de la qualité de la ressource en eau

SDAGE  
2022-2027

# Les captages prioritaires en région BFC

**136 captages « prioritaires »** en BFC  
seconde région de France la plus concernée par  
des problèmes de pollution de la ressource en eau

**Difficulté de reconquête de la qualité de façon  
pérenne** malgré les mesures engagées depuis  
plus de 20 ans



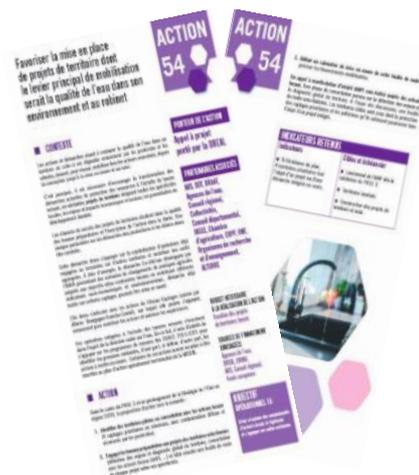
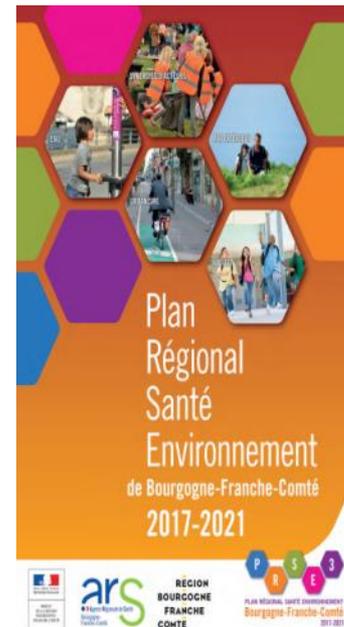
En 2020 :

- 9% de la population alimentée ponctuellement ou de manière récurrente par une eau présentant des dépassements de la norme pesticide
- un peu plus de 200 restrictions d'usages de l'eau temporaires ou permanentes

# Une démarche innovante de concertation territoriale

Mobilisation de quelques collectivités pour tester une nouvelle méthode nommée « l'eau d'ici » :

- Remettre l'**élu au cœur de la démarche**
- Démarche non descendante qui part du territoire. **Co-construction d'une feuille de route avec l'ensemble des acteurs**
- Changer l'échelle d'action, **échelle du bassin de vie** et plus du captage
- Développer une **vision transversale** qui intègre les aspects sanitaires, économique, sociaux et environnementaux, transformer les démarches actuelles en **projet de territoire**
- **Inscrire l'action dans la durée**





# La concertation territoriale-étape 1

Une dizaine d'interviews d'acteurs sur chaque territoire  
Entretiens anonymes d'une durée de 30 minutes à 2h

- Un besoin de **plus d'échanges entre tous les acteurs** du territoire
- Un besoin d'**engagement politique fort**
- **Une profession agricole** qui a conscience des enjeux, qui ne veut pas être montrée du doigt et **qui veut être actrice du changement**



# La concertation territoriale-étape 1

## Quelques *verbatim*

« La protection de la ressource en eau progresse mais on ne trouve **pas de solutions pérennes.** »

« La **profession agricole ne veut plus subir les injonctions des politiques.** Elle veut se faire entendre et faire partie de la solution. »

« Il faut qu'on fasse partie de la solution. Nous buvons nous même l'eau donc **nous n'avons pas d'intérêt à la voir polluer.** »

« Les solutions existent et elles sont adaptables aux réalités de chaque agriculteur. Il faut toutefois **plus d'engagement politique et investir dans la recherche.** »

« On ne ressent **pas de réel intérêt** pour la démarche de la part de la collectivité. Elle devrait jouer un rôle central et fédérateur. »

« Les agriculteurs ont conscience qu'il y a **une attente sociétale** concernant la qualité des produits de consommation. »

« Il faut **mobiliser et faire concerter** tous les acteurs du territoire qui ont des besoins et des envies différentes. »

# La concertation territoriale-étape 2

Des ateliers de co-construction en 3 demi-journées



S'aligner sur les  
objectifs et stratégies



Explorer les  
comportements



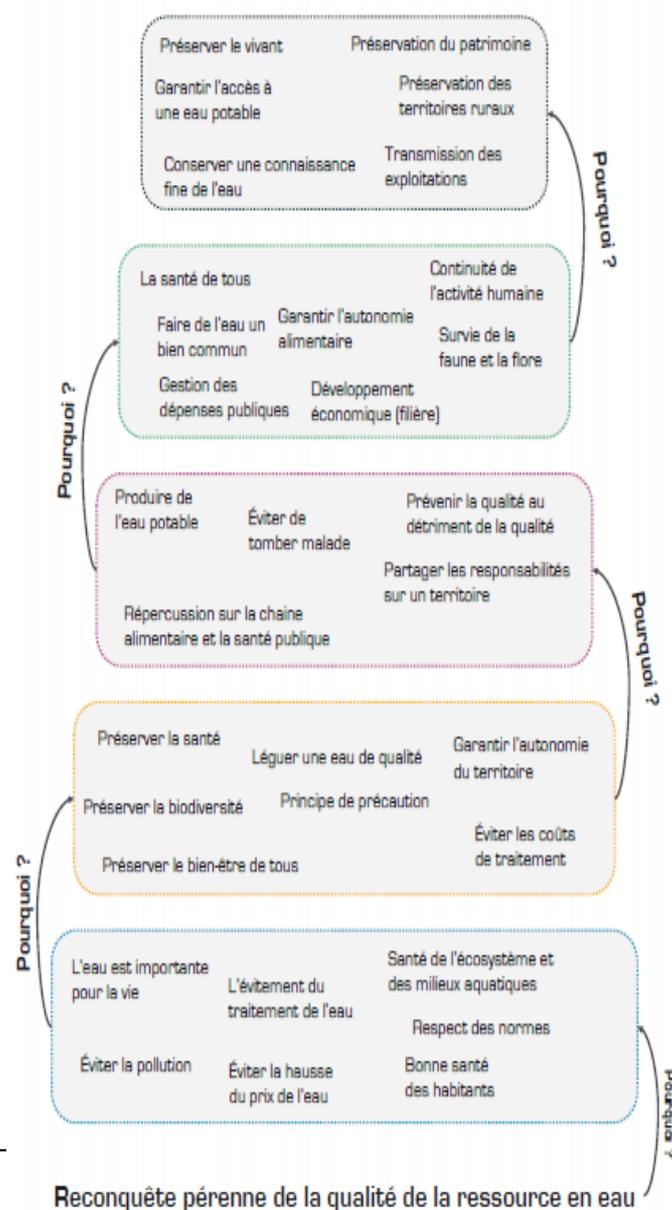
Imaginer et  
sélectionner des  
actions

# La concertation territoriale-étape 2

Les ambitions et objectifs partagés :

- la santé et le bien-être des populations
- la maîtrise des dépenses et le développement économique du territoire

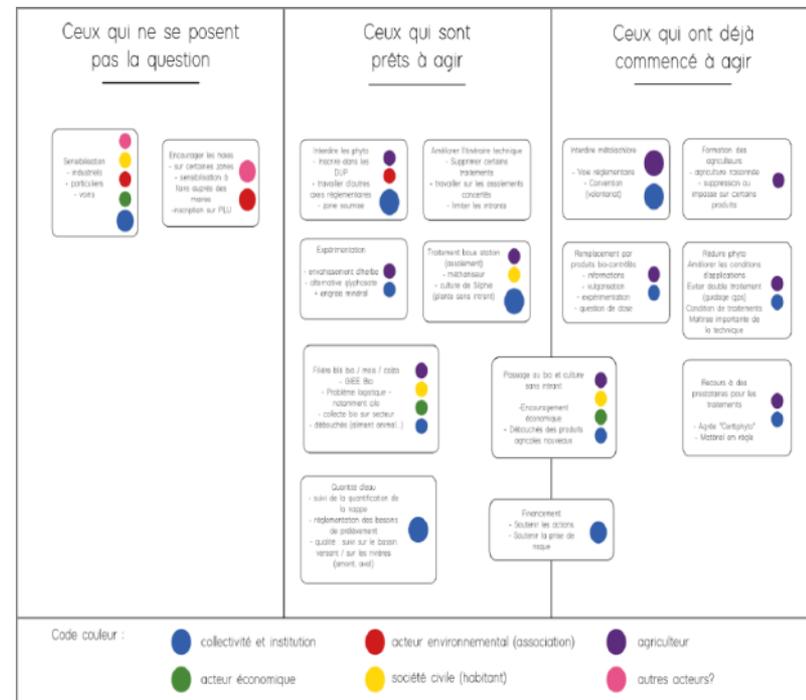
Besoin de **prendre en compte les contraintes des acteurs**  
**Mobiliser l'ensemble des acteurs** pour faciliter les changements



# La concertation territoriale-étape 2

Explorer les comportements - Identifier les freins et les leviers

- Création de **nouvelles filières** et débouchés
- Actions de **formations** à la mise en œuvre de pratiques raisonnées
- Accompagnement pour **réduire, voire supprimer l'utilisation de certains produits**
- Démarche de **sensibilisation** notamment sur la place de l'arbre dans l'écosystème agricole
- Suivi, diagnostic et **partage des connaissances** de la situation de la nappe
- Faciliter la mise en place d'**expérimentations**

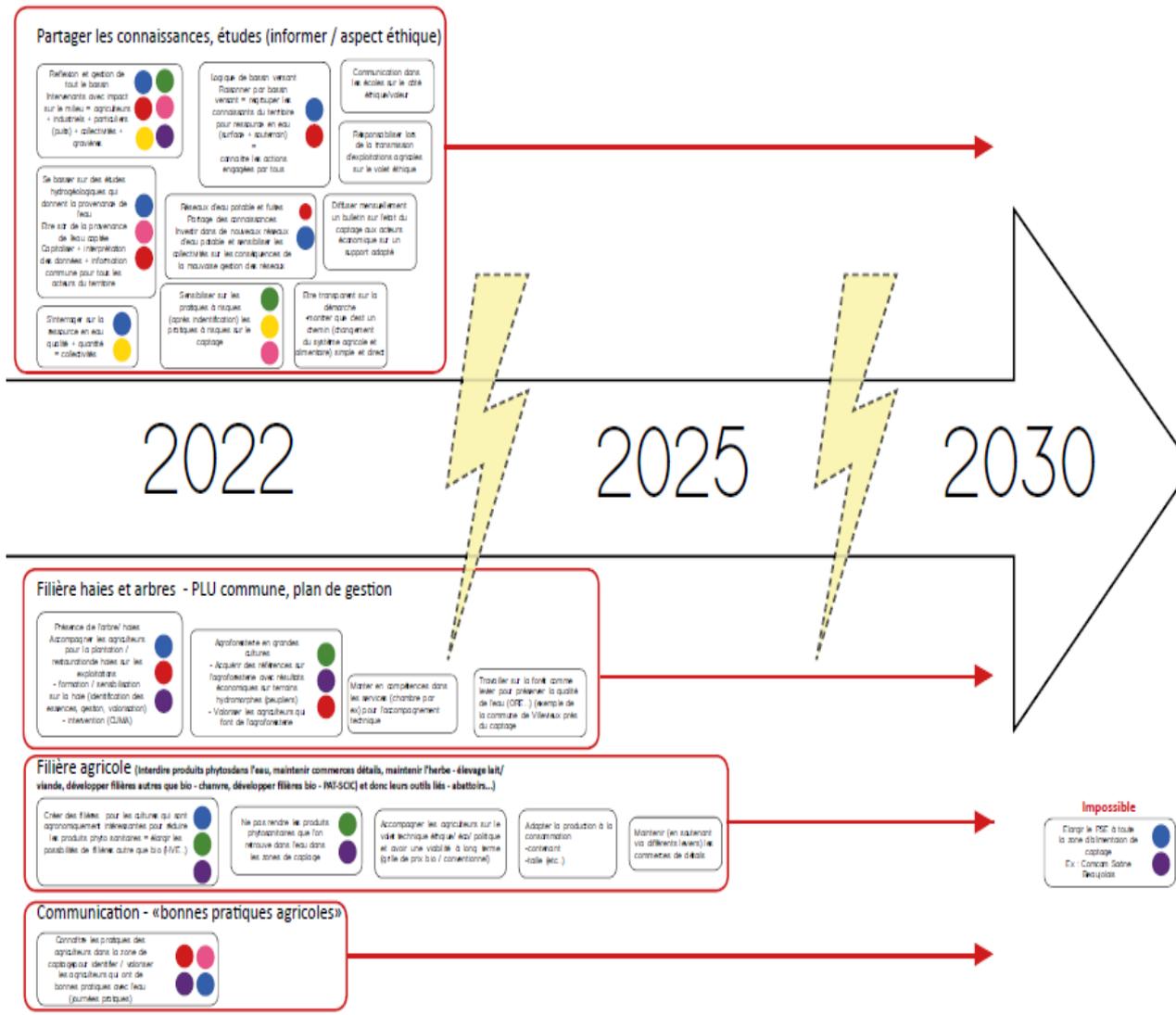


# La concertation territoriale-étape 2

Imaginer les solutions et les actions

Nom et numéro de l'action	Quel(s) frein(s) pour la mise en œuvre de l'action ?	Quel(s) levier(s) pour lever ce frein ?
Place de l'arbre dans le système de l'exploitation agricole (haies, agroforesterie) et lien avec les PSE (13) (11) (5)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chronophage pour les agriculteurs</li> <li>• Perte de surface</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétence dans le conseil</li> <li>• Compétence dans la plantation et l'entretien de la haie pour accompagnement (type d'essence, matériel de protection VS chevreuils)</li> <li>• Réglementation PAC et valoriser le label Haies</li> <li>• Accompagnement financier</li> <li>• Communiquer sur les plus-value de la haie</li> <li>• Indemniser les agriculteurs qui ont des prairies</li> </ul>
Réduction de l'utilisation des phytos et valorisation des bonnes pratiques (4) (1) (10)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhension des changements de pratiques</li> <li>• Peur de ne pas avoir de débouchés sécurisés (question des filières)</li> <li>• Pas de rencontre privé/public pour mise en place de financements publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner financièrement afin que les agriculteurs puissent relever ce défi technique</li> <li>• Changer d'échelles, imaginer des filières à l'échelle du Pays Lédonien</li> <li>• Ne pas se focaliser uniquement sur le sujet qui fâche [qualité de l'eau] et communiquer sur les autres raisons/ conséquences positives des changements de pratiques</li> <li>• Communiquer sur les filières existantes</li> <li>• Communiquer sur un prix « plancher » / un prix juste</li> <li>• Être transparent et nuancé sur cette démarche de reconquête de la qualité de l'eau et transformation du modèle agricole et alimentaire</li> </ul>

# La concertation territoriale-étape 3



Construire la feuille de route

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Bourgogne Franche-Comté**

Service Biodiversité Eau Patrimoine

Département Eau et Milieux Aquatiques

5 voie Gisèle Halimi Cité administrative VIOTTE, BP 31269,  
25005 Besançon  
Standard : 03 39 59 62 00  
[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)

# Merci de votre attention

**Pour toutes questions, contactez Sébastien Hoarau  
chargé de mission eau/agriculture/territoire à la DREAL BFC**

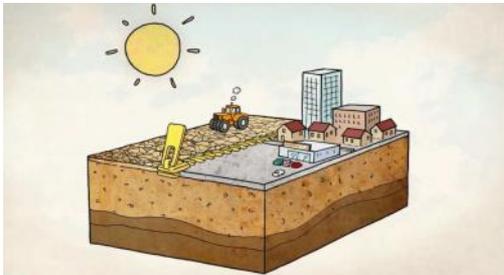
**[sebastien-j.hoarau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebastien-j.hoarau@developpement-durable.gouv.fr)**

# Echanges, questions

# SDAGE et adaptation au changement climatique

SDAGE  
2022-2027

# L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité



- Des ressources en eau moins abondantes et plus variables, une hausse des températures : **tous les territoires sont vulnérables** au changement climatique, mais pas de la même façon

- Une **nécessaire adaptation** autour de 3 principes majeurs :

- **retenir l'eau dans les sols**
- **lutter contre le gaspillage de l'eau**
- **développer la résilience des écosystèmes**

- A décliner en fonction de la sensibilité des territoires



- L'adaptation au changement climatique dans le SDAGE : une orientation fondamentale dédiée et des leviers d'action dans les orientations fondamentales thématiques

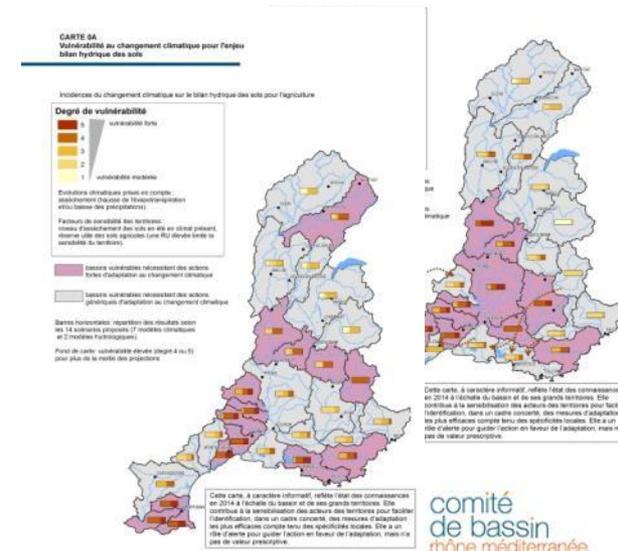
# L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité

Un thématique transverse : objet de l'orientation fondamentale n°0 et déclinée dans l'ensemble du SDAGE

- Référence au plan de bassin d'adaptation au changement climatique
  - **Agir plus vite et plus fort**, en privilégiant les actions « sans regret »
  
- Développement de la **prospective** (ressource / usages) dans un cadre concerté pour éclairer les décisions sur les solutions d'adaptation
  
- **Principes à respecter** pour le recours aux **aménagement nouveaux**



Incidence du changement climatique sur les équilibres quantitatifs superficiels en situation d'étage (compte tenu des aménagements actuels)



# L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité

Evolutions de l'OF 0 suite à la consultation

- Quelques **précisions sur les principes à respecter** pour le recours aux aménagements nouveaux : solutions sans regret et fondées sur la nature prioritaires, non report de vulnérabilité, mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser »
- Ajout d'une référence aux mesures **d'atténuation du changement climatique** et aux **effets du changement climatique** sur les lagunes, sur l'alimentation en eau potable, sur les activités de loisirs aquatiques et nautiques.
- Souligner le besoin de **diffuser et vulgariser les connaissances** et de **sensibiliser** l'ensemble des acteurs, y compris le grand public

# SDAGE et adaptation au changement climatique

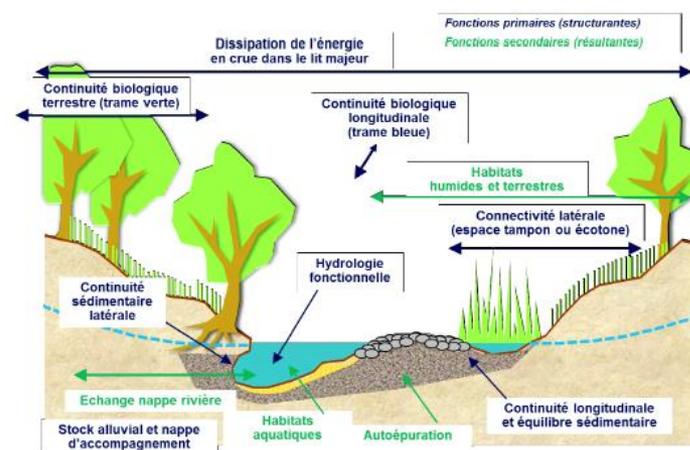
Préserver et restaurer les milieux aquatiques

SDAGE  
2022-2027

# Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Assurer sur le long terme la résilience des milieux aquatiques et des communautés biologiques, notamment vis-à-vis des effets du changement climatique

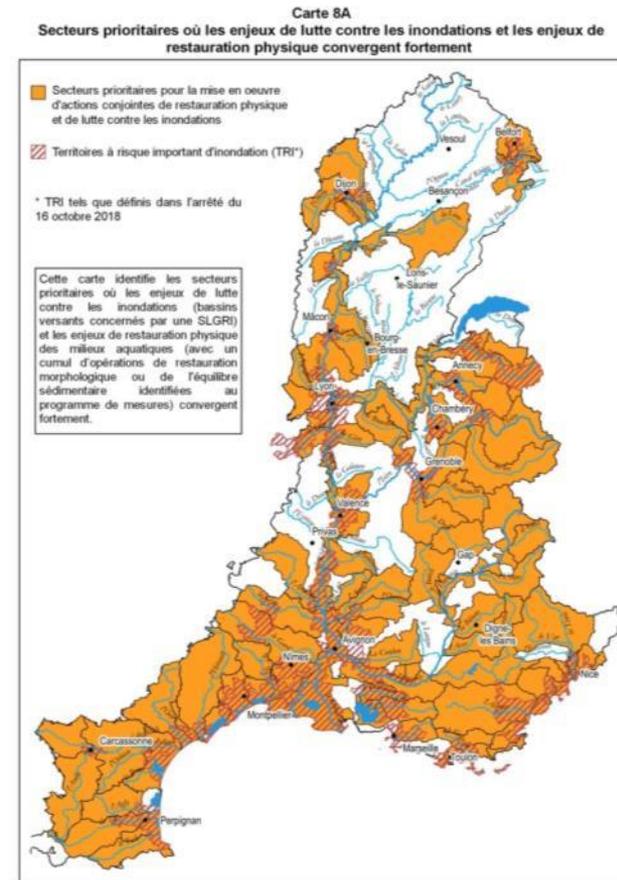
- Des **approches intégrées** pour agir efficacement : prendre en compte l'ensemble des composantes des milieux et leurs interactions
  - pour **cibler** et **prioriser** les actions
  - via des **stratégies de restauration concertées** à l'échelle des bassins-versants
- Préserver et renforcer le rôle des **réservoirs biologiques**, en soutien du bon état des masses d'eau et de la biodiversité aquatique, rôle crucial dans les bassins versants les plus vulnérables vis-à-vis des effets du changement climatique
- Prioriser les actions de restauration de la **continuité écologique**, en cohérence avec le plan d'action national pour une politique apaisée



# Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Intégrer gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Préserver et restaurer les **espaces de bon fonctionnement** (concertés) qui contribuent à la prévention du risque d'inondation
- Mobiliser l'outil PAPI pour développer les synergies entre les deux enjeux
- Développer les **solutions fondées sur la nature**, plus souples et résilientes face aux impacts du changement climatique, pour lutter contre les inondations, en les étudiant le plus en amont possible



# Préserver et restaurer les zones humides

Les fonctions des zones humides sont essentielles dans le contexte du changement climatique (stockage de carbone, refuge de biodiversité, régulation du cycle hydrologique...)

- Développer les **plans de gestion stratégique** des zones humides
- Préserver les zones humides en les **prenant en compte dans les projets**
- Précisions sur la mise en œuvre de la séquence **Eviter-Réduire-Compenser**
- Toujours la **valeur guide de compensation de 200%** de la surface de zones humides perdue



# Préserver et restaurer les milieux aquatiques

## Evolutions des OF 6A et 6B suite à la consultation

- Renforcement de l'enjeu de bonne articulation entre les objectifs de développement des énergies renouvelables, auxquels contribue l'hydroélectricité, et les objectifs de la DCE
- Précisions sur l'intégration des enjeux relatifs au bon fonctionnement des milieux dans les documents d'urbanisme (compatibilité avec l'objectif de préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement, EBF)
- Continuité écologique : le choix de la solution technique doit être fait « sans préjudice » des dispositions introduites par la loi « climat et résilience »
- Evolutions de la liste des réservoirs biologiques (13 ajouts, 16 extensions et 9 réductions de linéaires)
- Ajustement du suivi des mesures compensatoires à la dégradation de zones humides, qui doivent rester proportionnées aux enjeux du site et du projet

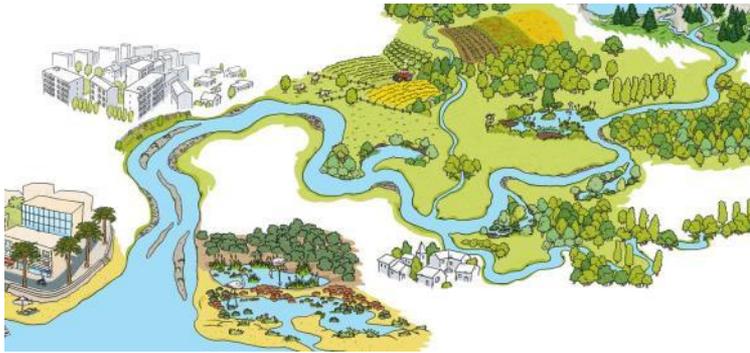
# Préserver et restaurer les milieux aquatiques

## Evolutions de l'OF 8 suite à la consultation

- Mise en exergue du rôle écologique des zones d'expansion des crues, soulignant les synergies entre GEMA et PI
  
- Références à la loi « climat et résilience » dans les dispositions relatives à l'érosion littorale :
  - Identification par décret des communes exposées au recul du trait de côte, à prendre en compte dans les documents d'urbanisme)
  - Convention possible entre les communes et l'Etat pour établir les moyens mobilisables pour accompagner les actions de gestion du trait de côte.

# Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Priorités et évolutions du 11<sup>ème</sup> programme de l'agence



- **Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques**

*Objectif : redonner un fonctionnement naturel à 300 km de cours d'eau, restaurer la continuité écologique de 500 ouvrages prioritaires*

- Préserver et restaurer le fonctionnement des **zones humides**

*Objectif : préserver et restaurer 10 000 ha de ZH*

- **Restaurer les milieux marins**

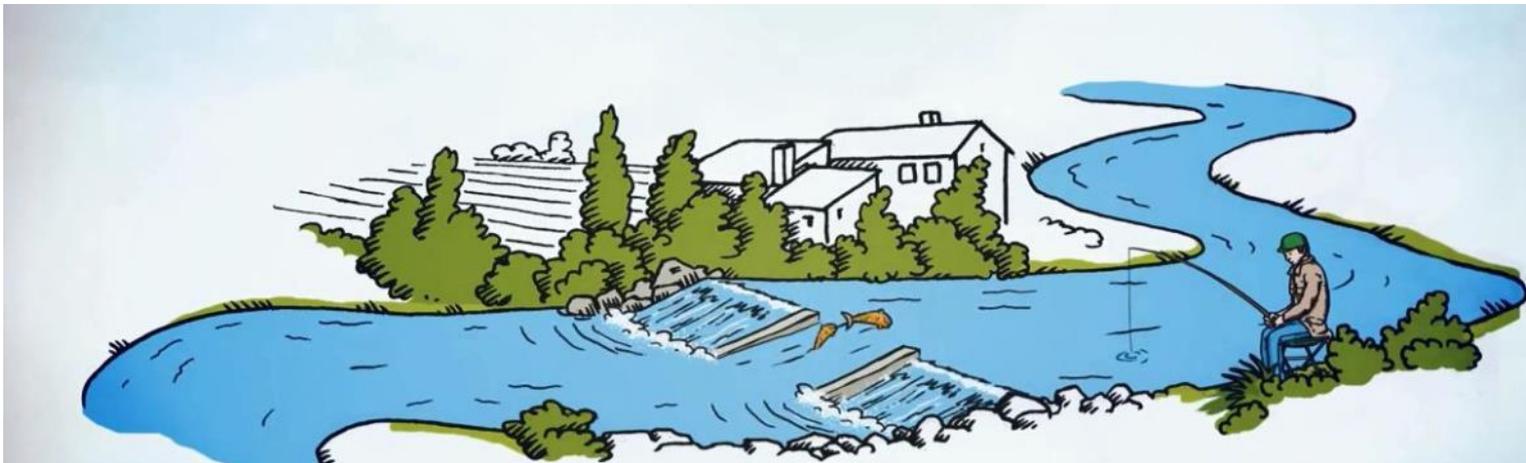
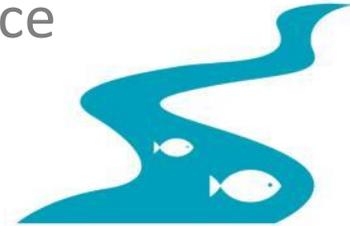
- Contribuer à la **reconquête de la biodiversité** au-delà des milieux aquatiques : restauration des continuités et fonctionnalités écologiques au sein de la **trame turquoise**



# Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Priorités et évolutions du 11<sup>ème</sup> programme de l'agence

- [Révision] Rétablissement de la **continuité écologique**
  - Aide à l'effacement et à l'aménagement des ouvrages conformément aux dispositions légales en vigueur en maintenant la priorité sur la liste des ouvrages prioritaires des bassins (ouvrages PDM, PLAGEPOMI et liste 2)
  - Possibilité d'accompagner l'effacement d'ouvrages sur tous les territoires à un taux max de 70%, dans le respect de la loi

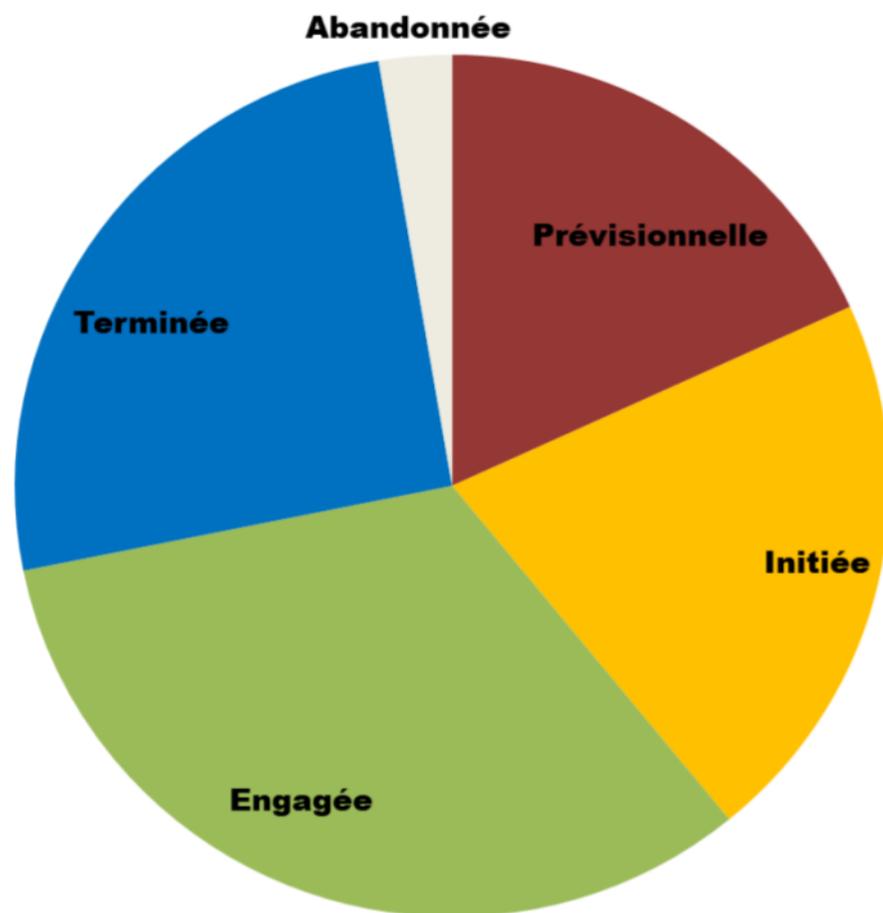


# SDAGE et adaptation au changement climatique

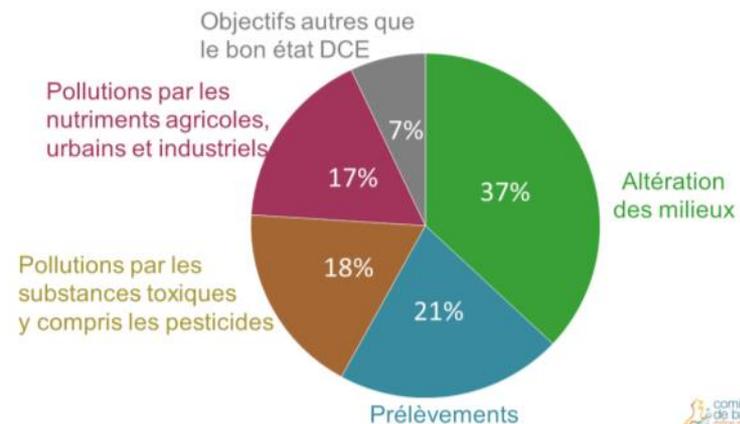
Préserver et restaurer les milieux aquatiques  
Contexte du territoire Saône-Doubs

SDAGE  
2022-2027

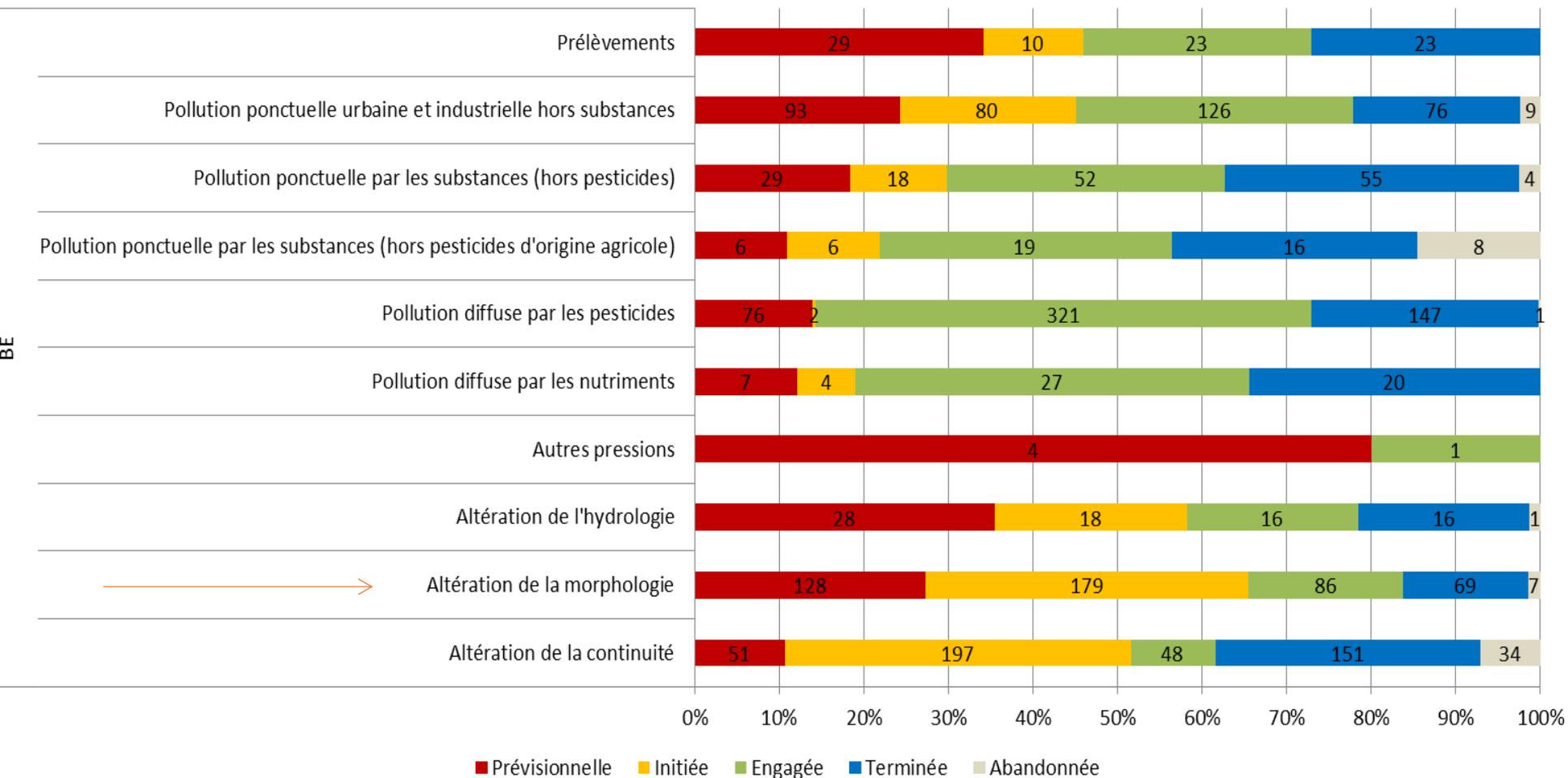
# Avancement des actions du PDM 2016-21



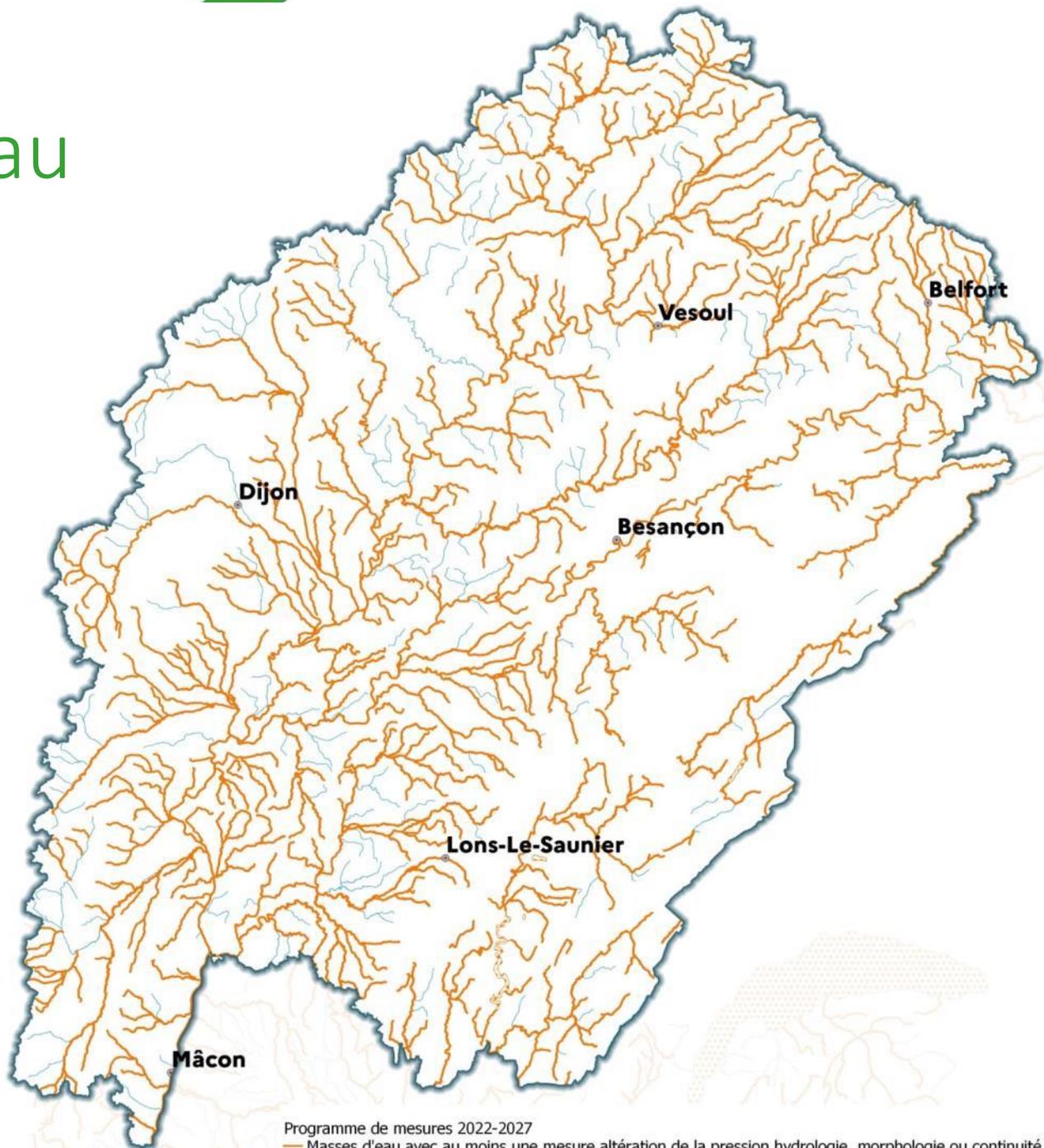
## PDM 2022-27 bassin RMC



# Avancement des actions du PDM 2016-21 par pression à traiter



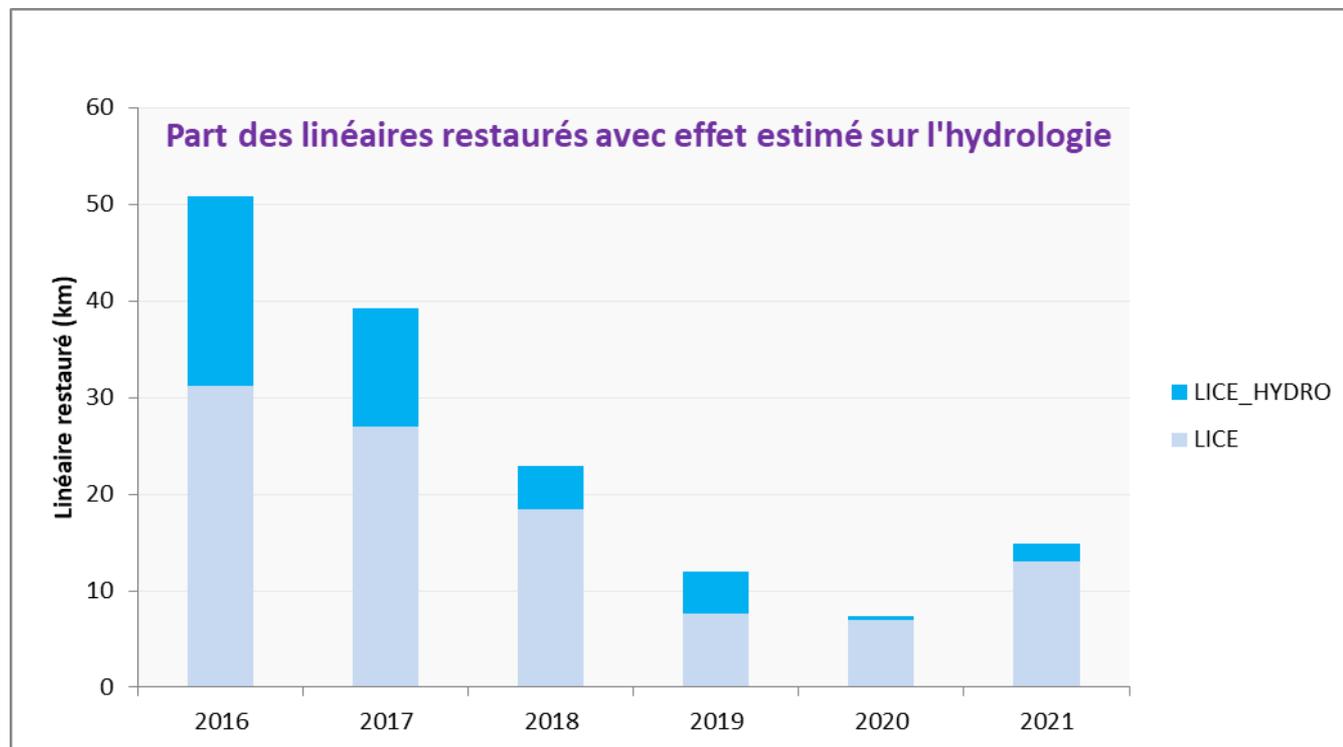
# Les masses d'eau avec mesure « altération des milieux » PDM 2022-27



# Dynamique territoriale



# Dynamique territoriale



15% des projets et 30% des linéaires restaurés avec effet positif sur l'hydrologie

# SDAGE et adaptation au changement climatique

Illustration :  
démarche engagée par le Syndicat Mixte Doubs Loue

SDAGE  
2022-2027

# Syndicat Mixte Doubs Loue

Restauration des milieux et adaptation au changement climatique



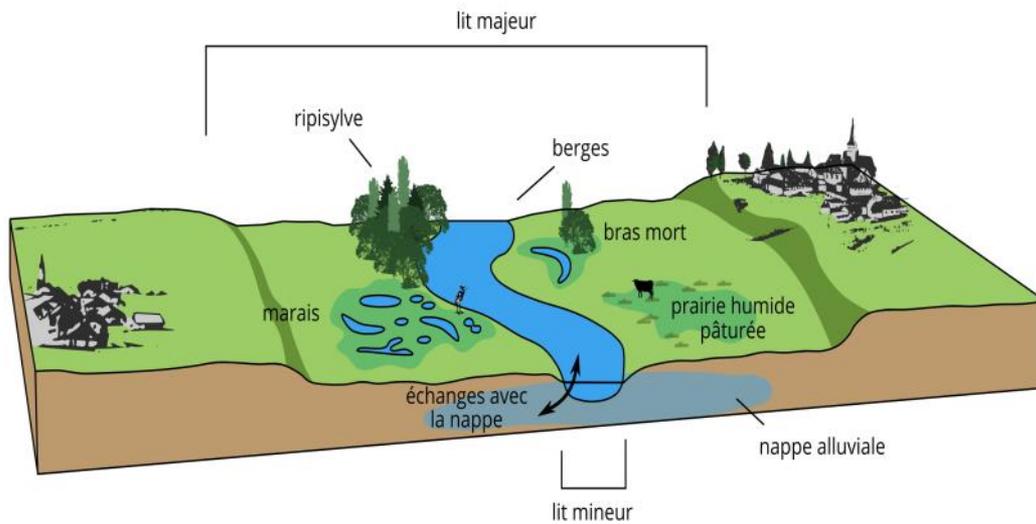
Exemple de reprise de la mobilité sur le Doubs suite au désenrochement 2020

*Bande active du lit mineur avant désenrochement : 60 m*

*Bande active du lit mineur après désenrochement : env. 200 m*

# Approche hydromorphologique

## Restauration des fonctionnalités des secteurs alluviaux pour favoriser



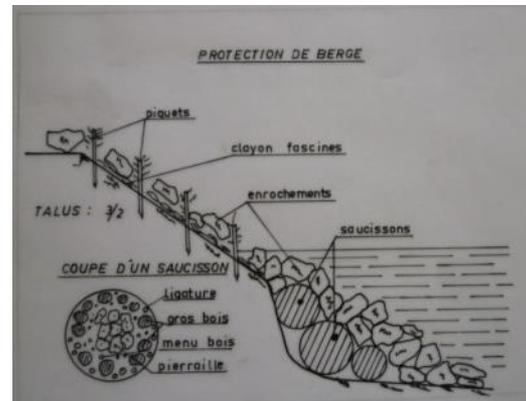
Office International de l'Eau - [©] 2017

- Les échanges nappes rivières
- Les connexions latérales (anciens bras, zones humides)
- Les capacités auto-épuratoires
- La diversité des habitats

La restauration de la dynamique de la rivière est le « moteur » de la biodiversité de l'écosystème alluvial

# La restauration de la dynamique de la rivière est le « moteur » de la biodiversité de l'écosystème alluvial

Les altérations morphologiques (issues des travaux de rectification réalisés par le passé) ont conduit à une incision du lit, une déconnection des milieux annexes, un abaissement de la ligne d'eau et de la nappe d'accompagnement, un érosion de la biodiversité inféodée...



**Un milieu figé, une ressource menacée dans un contexte de changement climatique**

# La Loue en plaine alluviale : 40 km

La Loue à Parcey  
1er novembre 2018 : 3m3/s  
28 Janvier 2018 : 660 m3/s



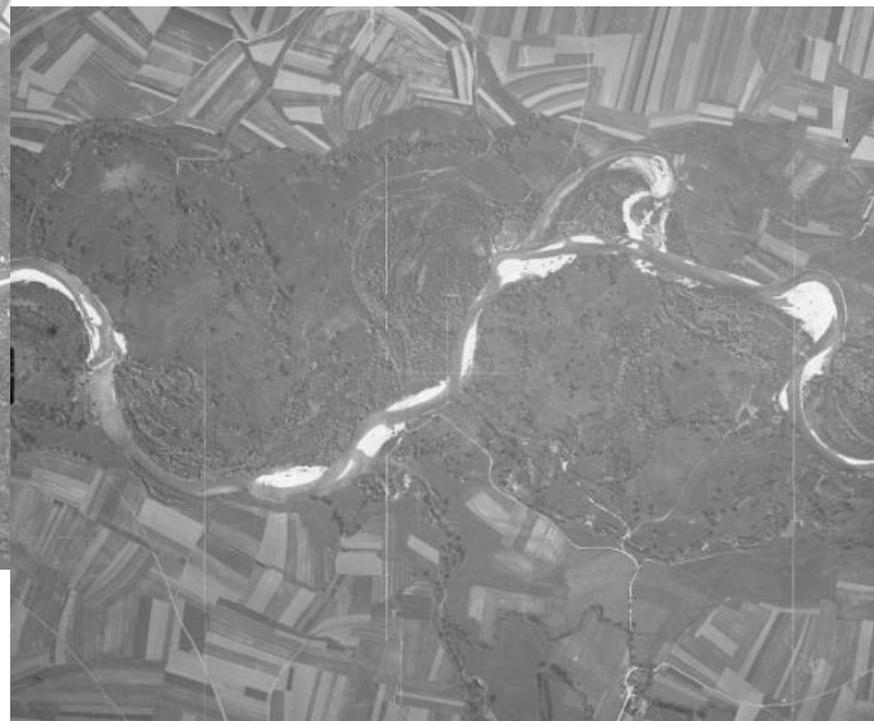
**Cours d'eau  
rectifié**

**Berges enrochées**

**Nappe enfoncée**



1940

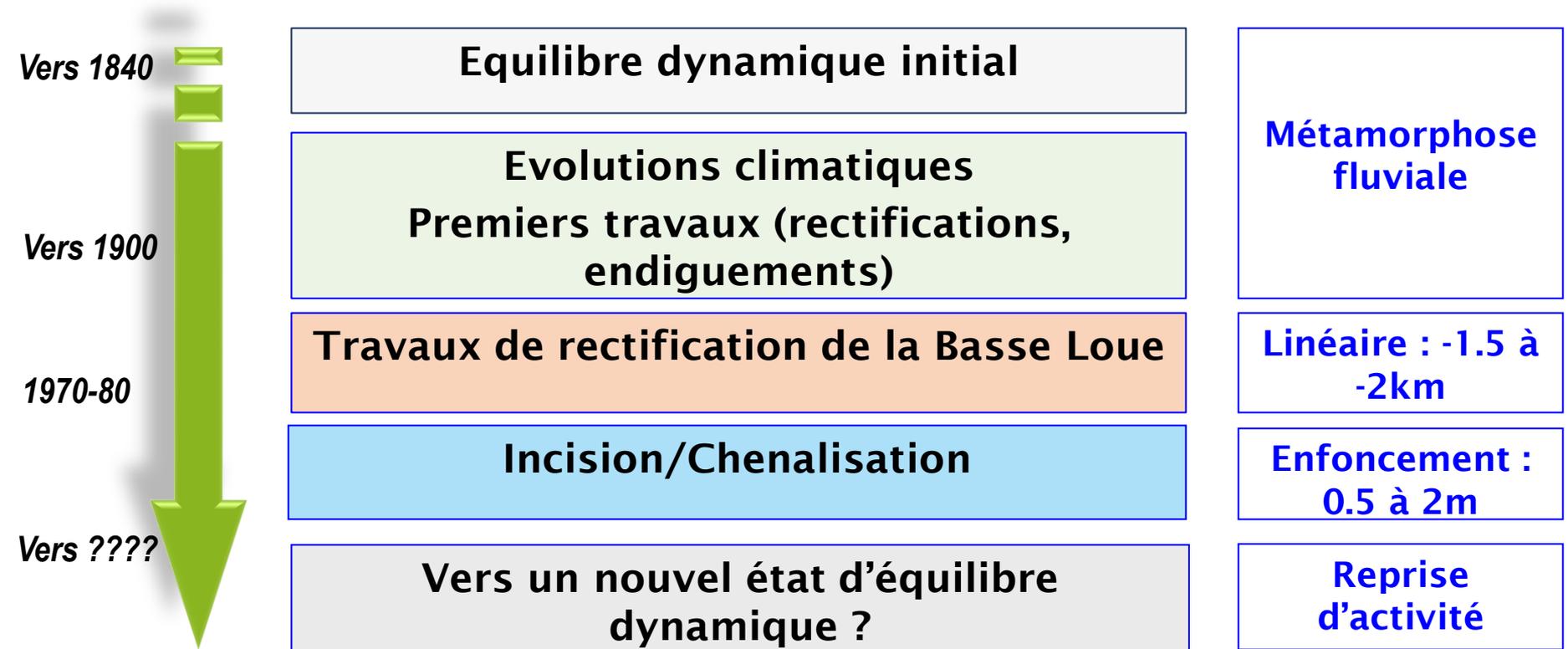


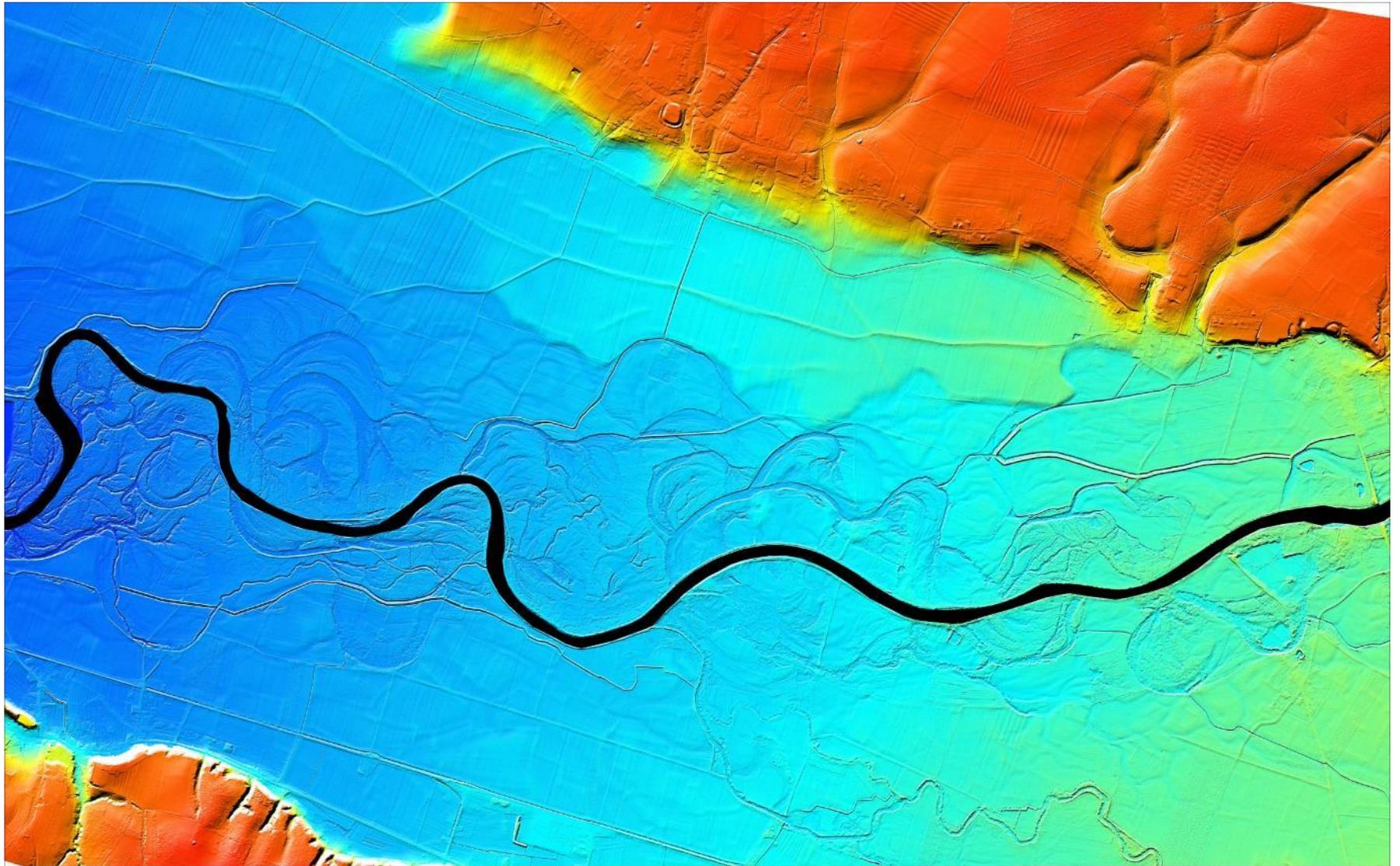


**1978**

# Le système alluvial de la basse vallée de la Loue

## ■ Historique de la basse vallée de la Loue





LIDAR – IGN 2014

## Restauration d'un fonctionnement équilibré de la rivière

- Restauration d'une largeur adaptée (= largeur d'équilibre)
- Maintien d'un espace suffisant au fonctionnement de la rivière (= espace de bon fonctionnement)

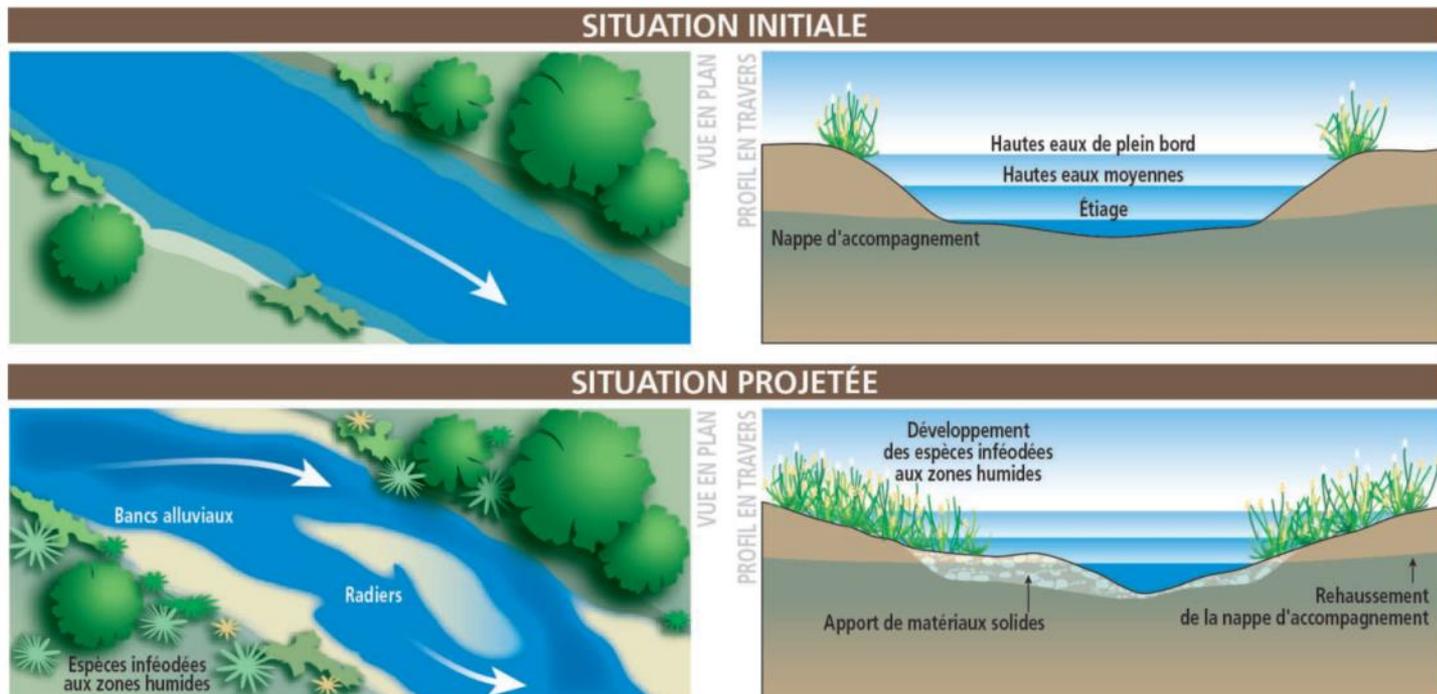
### Concrètement :

- Retrait des protections de berge + Elargissement du lit mineur
- Rétablissement de l'expression de la dynamique : érosions, déplacements du lit

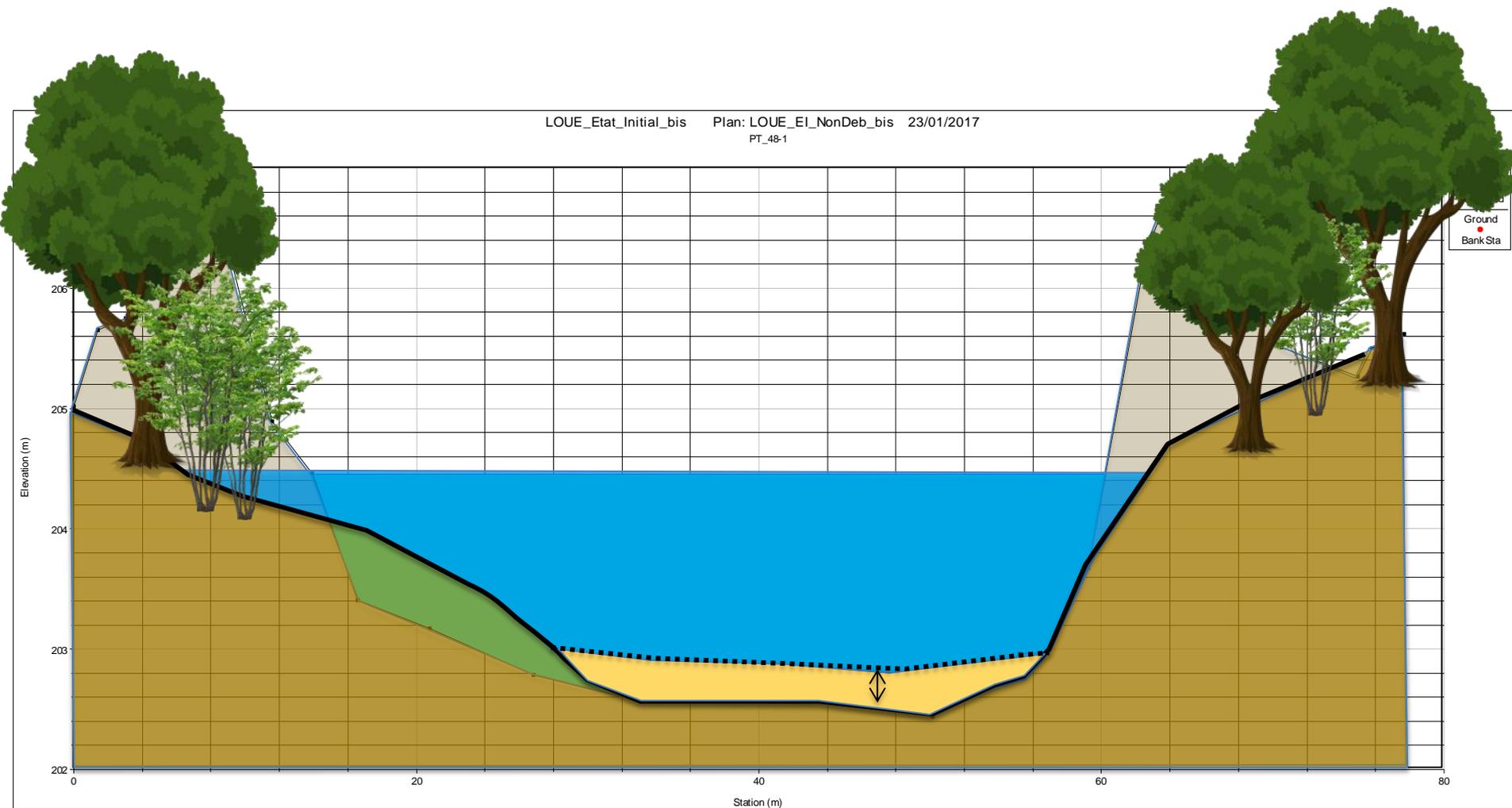
### Conséquences :

- Régulation des érosions et dépôts d'alluvions
- Modification des écoulements

- **Augmentation de la largeur moyenne du lit mineur, sachant que :**
  - Largeur actuelle : 35-50m
  - Largeur lit avant rectification : 50-70m (voire au-delà)
- **Diminution de la pente moyenne**
- **Reprise de la mobilité latérale**
- **Régulation du transit des sédiments**
- **Réhausse de la nappe**



# Principe général



## Travaux similaires menés par le SMDL depuis 2018 sur le Doubs et la Loue aval

### Travaux confluence SMDL – 2018



1,5 km de berges désenrochées

Projet Confluence Doubs-Loue - Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte Doubs-Loue



2,5 km de digues et casiers démantelés

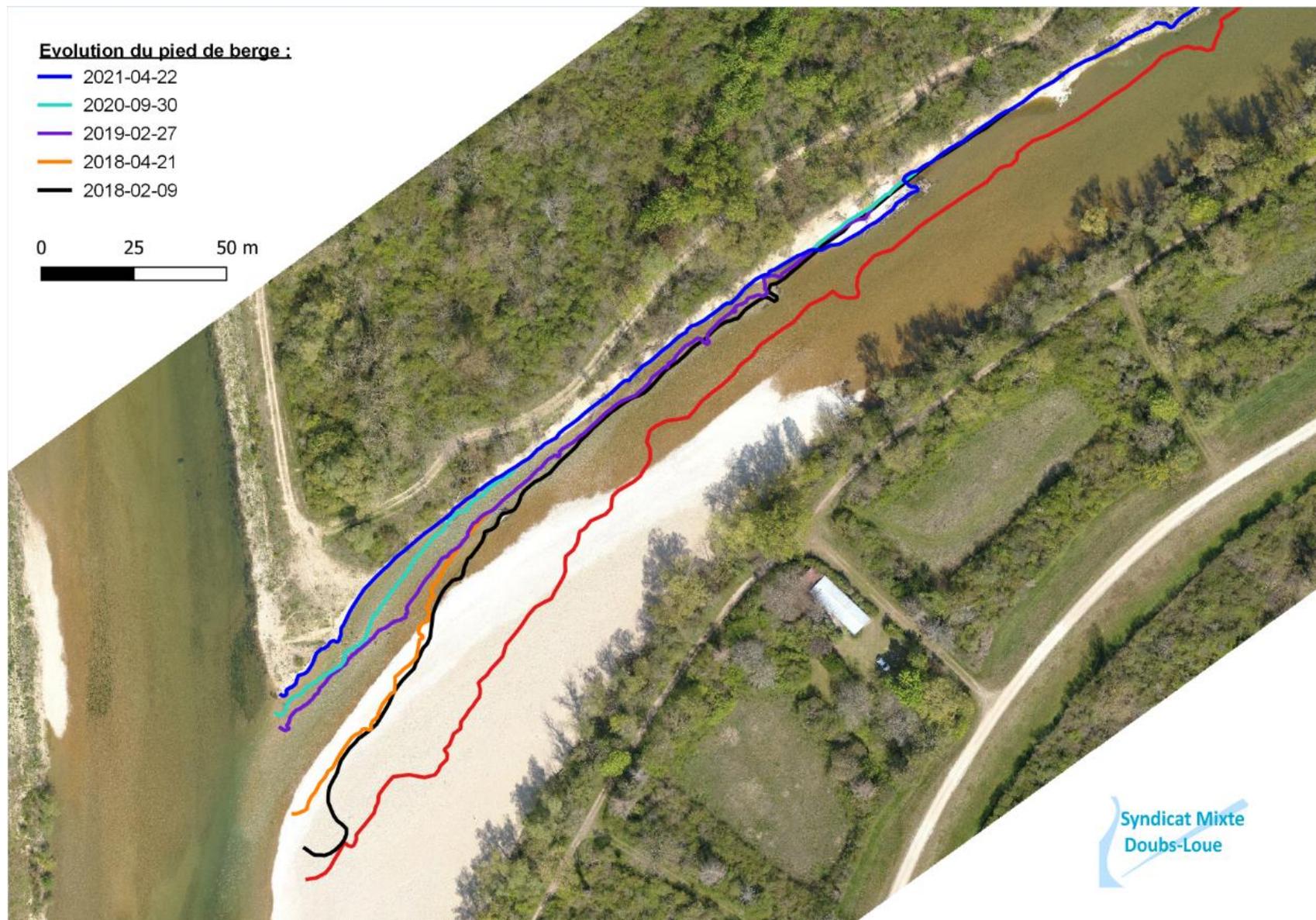
## Champdivers Mars 2021



Exemple de reprise de la mobilité sur le Doubs suite au désenrochement 2020

*Bande active du lit mineur avant désenrochement : 60 m*

*Bande active du lit mineur après désenrochement : env. 200 m*





# Projet zone pilote - EBF

## Basse vallée de la Loue

- Retrouver un fonctionnement de rivière alluviale
- Améliorer les échanges nappe/rivière
- Concilier le projet avec les enjeux locaux (agriculture, protection contre inondation)

*(Aménagement foncier, Usages, Confortement de berges localisé, gestion des digues)*

**Programme global en cours d'étude : env. 3,5 M€**

**1ere phase de travaux sur le contrat de Bassin Loue pour 1,2 M€**

## Dans un contexte de changement climatique

Etiage sévère

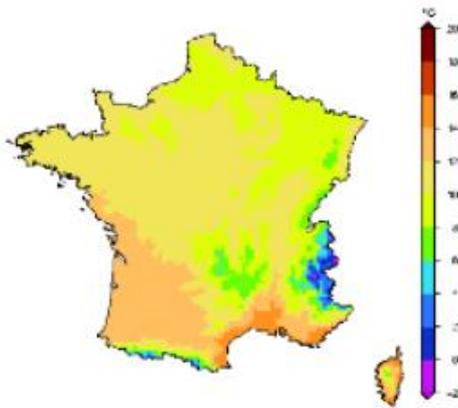
Crues

Hausse des températures

Résilience par  
les  
fonctionnalités

*rétenion des zones humides, nappe, espace de débordement, affluents, ripisylve*

Horizon proche (2021-2050)



# Une ressource partagée

Approche du territoire à une échelle adaptée des usages

Irrigation agricole, eau potable, industrie, milieux

Projet de territoire pour la gestion de l'eau

- Lancement démarche PTGE en 2022 portée par le SMDL





SYNDICAT MIXTE  
DOUBS-LOUE

PRÉSERVER LES RIVIÈRES • PROTÉGER LES HOMMES

*« Dans un environnement qui change, il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile »*

*Jacques Chirac*

# Echanges, questions

An aerial photograph of a wide river with a large, light-colored sandbar in the center. A single tree stands in the water on the right side of the sandbar. The water is a mix of blue and green, with white foam from rapids visible in the upper right. The banks are lined with green trees.

**SCHÉMA DIRECTEUR  
D'AMÉNAGEMENT  
ET DE GESTION  
DES EAUX**

**BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

Merci pour votre attention !

**S  
D  
A  
G  
I**  
2022-2027